



VILLE DE VERSOIX RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 novembre 2023 de 20h00 à 23h00 Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	X. Henauer	x		
Vice-Président	R. Lima	x		
Secrétaire	E. Schmied	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	C. Tonoli	x		
	M. Croubalian	x		
	M. de Terwangne	x		
	J. Diaz	x		
	P. Dubath	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos		x	
	C. Miche	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
 - a. D40 Crédit de CHF 415'000 pour l'achat de deux engins de transport au bénéfice du service Travaux, Voirie, Espace Public et d'un tracteur compact au bénéfice du service des Sports et Manifestations
 - b. D45 Crédit de CHF 527'900 destiné au versement de la contribution 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
 - c. D 46 Budget 2024 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - d. D44 Budget 2024 de la Ville de Versoix
6. Motions
 - a. M16 « Pour une résidence intergénérationnelle à Versoix ! »
7. Résolutions
8. Questions
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Il salue la presse et le public.

Mme E. Matias Ramos est excusée.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La demande d'ajout à l'ordre du jour formulé par M. Lambert, par le traitement, conjointement avec le point 5, de la délibération « D47 » est acceptée à l'unanimité (25 votants).

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 17, 2e §, ajout : « Des remerciements sont adressés à **M. Regenass, délégué au développement durable**, au service DD, avec sa cheffe de service qui est également notre secrétaire générale adjointe, Mme Possa, et à notre mandataire.
- Page 4, supprimer le point 4.4 (redondance) ; renuméroter.

Vote : Muni de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure (25 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1. Fête de l'Escalade

Le Président adresse ses remerciements à son fils pour la réalisation du magnifique flyer de la Fête de l'Escalade. Il adresse également ses remerciements aux membres du Conseil municipal pour leur formidable engagement dans le cadre de l'inscription dans les différents postes liés à l'organisation de cette fête.

4.2. Utilisation de la piste d'athlétisme

Le Président signale qu'une réponse à été adressée à M. Jason Détraz, suite à son passage en commission des sports et manifestations concernant l'utilisation de la piste d'athlétisme.

4.3. Le Président signale avoir fait suivre aux membres du Conseil municipal un courrier de M. et Mme Chevallier concernant une procédure juridique en cours. Etant donné que cette procédure est en cours et que la nature de ce courrier sort des attributions du Conseil municipal, le Président ne développera pas plus sur ce sujet.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Je veux d'abord vous remercier, Monsieur le président, d'avoir informé le CM de cette initiative citoyenne lancée par quelques habitants de la commune, des habitants soucieux d'exprimer leur soutien eu égard à ma fonction électorale. Pourriez-vous leur transmettre mes remerciements et ma gratitude. Enfin je remarque qu'il est plutôt réjouissant pour un élu, de constater qu'en dehors des échéances électorales, il y a des citoyens qui restent attentifs aux conditions de travail de ceux qu'ils ont élus. »

Le Président indique que ce n'est pas au Bureau de transmettre ces remerciements. Il salue toutefois toute démarche citoyenne quelle qu'elle soit.

4.4. Le Président signale que l'approbation des PV des séances « Toutes commission réunies » aura lieu avant la séance du CM du 18 décembre 2023 (huis clos).

5. DELIBERATIONS

- a. D40 – Crédit de CHF 415'000 pour l'achat de deux engins de transport au bénéfice du service Travaux, Voirie, Espace Public et d'un tracteur compact au bénéfice du service des Sports et Manifestations.

Rapport de la commission culture, sports et manifestations

M. Marro prend la parole :

« La commission CSM a examiné ce crédit dans sa séance du 12 octobre 2023. Celle-ci n'a examiné que l'achat d'un tracteur compact pour le CSV. Il n'y a pas eu véritablement de discussion dans la mesure où il était évident que le service a besoin de cet engin. Le préavis a été adopté à l'unanimité des membres présents. »

Rapport de majorité de la commission aménagement et transports

M. Riat prend la parole :

« Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues,

Lors de sa séance du 19 septembre dernier, les membres de la commission Aménagement & Transports ont pris connaissance du dossier concernant l'acquisition de nouveaux véhicules pour deux services communaux, soit ; Travaux, Voirie, Espace Public, et Sports & Manifestations.

Le plan pluriannuel des investissements mis à jour par le Service Travaux, Voirie, Espace Public, le STVEP est centré sur l'évolution du parc des véhicules, des engins et des machines que l'on dénomme VEM. Pour le remplacement ou de nouvelles acquisitions de VEM, cette planification suit certains principes, tels que notamment l'amortissement comptable effectif sur une certaine durée, une analyse du degré d'usure et des coûts d'entretien sur les 8 premières années et un montant moyen annuel d'investissement.

Cette version 2023 validée par le Conseil administratif le 13 septembre dernier et telle qu'elle nous est soumise ce soir pour un montant de CHF 415'000,-- TTC, est composée comme suit :

Il s'agit pour la voirie, de remplacer le micro tracteur John Deere 3720. Selon un cahier des charges bien précis, le STVEP a organisé un programme d'essais de 4 véhicules, 2 à moteur thermique et 2 à moteur électrique. Ces quatre engins ont fait l'objet d'appréciations transmises au chef d'atelier, lequel a évalué les informations et émis des recommandations. Le choix s'est porté sur un transporteur polyvalent électrique (transport de personnes, de charges, traction et viabilité hivernale) de marque Evum 4 x 4 à transmission intégrale du constructeur allemand Evum Motors, équipé d'un nettoyeur à haute pression, utile pour assurer le nettoyage des points de collecte et équipé également d'une lame à neige. Ce véhicule doté d'une batterie haute capacité et d'une autonomie de 200 km est vendu par la société Robert Aebi établie à Chavornay. Toutes les caractéristiques et fiches techniques figurent dans ce message d'investissement.

Ce véhicule revient à CHF 117'304,-- TTC, auquel il faut ajouter CHF 22'370,- - pour les deux doubles bornes de recharge, permettant de diviser par deux le temps de recharge électrique soit un prix total TTC de CHF 139'674,--.

Pour compléter le processus, ce dossier a également été soumis au chef du Service des Finances et au délégué au Développement Durable et correspond à leurs attentes.

Il s'agit aussi pour le service des Espaces Verts de remplacer le véhicule utilitaire de transport compact DFSK 4 X 4. Ici, le même processus a été appliqué avec 6 véhicules, soit 2 à moteur thermique et 4 à moteur électrique, lesquels ont fait l'objet d'un programme d'essais. Comme pour la sélection précédente, après différentes appréciations, informations et recommandations le choix s'est porté sur un transporteur polyvalent électrique de marque GOUPIL G6 V3, avec notamment la climatisation, le pont basculant, les réhausses grillagées et un coffre châssis transversal. Ce véhicule est fabriqué dans le sud-ouest de la France et vendu par la société Chalut Green Service à Jussy. Le coût TTC avec la borne de recharge est de CHF 102'230,--.

Quant au 3e véhicule prévu pour le Service Sports & Manifestations et spécifiquement attribué au service d'entretien des infrastructures extérieures du CSV, il s'agit de remplacer le porte-outil Hodler C270, après 8 ans d'utilisation et plusieurs problèmes rencontrés. Même processus qu'auparavant avec ici, un programme d'essais de 3 micros tracteurs à moteur thermique. Il sied de préciser qu'aucun fournisseur contacté n'a proposé de tracteurs électriques aussi performants. Le motif étant que le recul sur ce type de véhicule n'est de loin pas suffisant. Il nous est donc soumis le choix du véhicule de marque John Deere 4066R propulsé par un moteur thermique, avec tondeuse frontale et bac collecteur, fabriqué en Argentine, mais fourni par la société Boulénaz Sàrl à Crassier. (Deux autres provenances s'offraient à nous, également hors Europe, soit le Japon ou le Brésil) À préciser que nous sommes déjà en possession d'un même véhicule utilisé au CSV et donnant entière satisfaction. Le nouveau tracteur compact sera livré avec deux plateaux de coupe pour une utilisation optimale. Le coût total TTC de cet engin est de CHF 166'821,75.

Le total arrondi pour ces 3 acquisitions proposées est bien de CHF 415'000,-- TTC. À relever qu'une reprise obtenue de CHF 44'300.- pour les 3 véhicules est à prendre en considération et sera déduit ultérieurement du montant total des investissements présenté pour le STVEP.

Forts de ces informations, les membres de la commission ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du document de 33 pages qui nous a été adressé.

M. Sanguinetti, adjoint au chef de service du STVEP, M. Cardoso, chef secteur voirie, espaces verts et ateliers, ainsi que M. Maturo, chef d'atelier, ont activement participé aux débats et répondu à nos nombreuses sollicitations. Le STVEP recommande l'achat de véhicules de transport électriques car ils remplissent à 100% les exigences contenues dans le cahier des charges transmis aux potentiels fournisseurs.

Les données techniques, environnementales, économiques et sociales ont été prises en compte et ont largement fait l'objet de discussions. Si pour

deux des trois véhicules, il est indéniable que la transition énergétique passe du thermique à l'électrique, il n'en demeure pas moins d'insister sur l'importance des ressources nécessaires et notamment des équipements en bornes en suffisance pour ces engins. Il est aussi à relever que l'achat d'un véhicule électrique est plus onéreux, mais avantageux sur le plan de l'amortissement et de l'entretien. Le doigt a été pointé jusque vers l'extraction des matériaux nécessaires à la fabrication des batteries, sur leur provenance, leur coût et leur durée de vie. Pour ce dernier paramètre, bien que la durée de vie d'une batterie corresponde plus ou moins au nombre d'années d'utilisation d'un véhicule de ce type, ce laps de temps est toutefois aléatoire. Ici aussi, nous n'avons pas encore assez de recul pour chiffrer ces données. Un contrôle des batteries de nos véhicules est actuellement opéré chaque année par un spécialiste, sur une période de 7 ans. Il est cité l'exemple d'un véhicule de type Goupil, utilisé au centre sportif et qui fonctionne depuis 5 ans sans problème.

Il est ressorti de nos échanges que par rapport à un usage intermittent, avec des arrêts réguliers et sur de courtes distances, on ne peut pas trouver de meilleure utilisation qu'avec des engins électriques, mettant un bémol toutefois sur l'approvisionnement de cette énergie.

Des questions techniques très précises ont été posées, en particulier sur l'économie des coûts et d'entretien en fonction des variantes choisies. Sans entrer dans les détails, mais par exemple ; coût au km parcouru, consommation comparative entre du diesel et de l'électrique, tout a été chiffré. La commission a fait part de sa sensibilité sur la fabrication des batteries, l'élimination ou la reconversion de celles-ci. Elle a souhaité des comparaisons en cas de changement des batteries pour les deux véhicules utilitaires Evum et Goupil. Selon les fournisseurs, nous arrivons à CHF 28'000,-- pour le premier et CHF 24'770,-- pour le second.

Notre collègue Aline Sauter Caillet, Présidente de la commission a remercié chaleureusement M. Sanguinetti et son équipe, pour la qualité du dossier présenté et les réponses détaillées obtenues.

Pour conclure, lors de sa séance du 10 octobre 2023, la commission Aménagement et Transports, non sans oublier de faire mention de la séance plénière de la veille, durant laquelle nous avons accepté notre plan climat communal, a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit total de CHF 415'000,-- qui nous est présenté ce soir.

Merci de votre attention. »

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Foster prend la parole :

« Lors de sa séance du 19 octobre 2023 la Commission FAE a étudié ces deux demandes de crédit avec un total de CHF 415'000.- pour trois véhicules (ou CHF 367'000 en cas de véhicule thermique).

Pour rappel, ces véhicules remplacent les autres qui arrivent gentiment à la fin de leur vie et commencent à coûter cher du point de vue de la maintenance.

Monsieur le Président, la commission a bien apprécié le travail effectué dans la préparation de ces demandes. Les services concernés ont soigneusement évalué leurs besoins ; ils ont étudié le marché pour les véhicules électriques tant que thermiques ; et ils ont fait des essais des véhicules pas encore utilisés par les services avant de faire des recommandations.

Les commissaires FAE ont discuté si ce n'était possible d'avoir une estimation des coûts sur la durée de vie de ces véhicules. Oui, les véhicules électriques sont plus chers à l'achat mais risquent, nous espérons tous, d'être moins chers du point de vue d'entretien et d'opération.

La Commission a bien accepté que ces coûts sur la durée de vie ne sont pas toujours faciles à estimer dans leur totalité. Par exemple pour les véhicules électriques beaucoup dépend de la durée de vie réelle des batteries qui sont chères à remplacer.

Néanmoins, la Commission espère que dans l'avenir les services vont être, avec l'expérience des véhicules électriques, en mesure d'inclure une estimation des coûts sur la durée de vie des véhicules dans les messages futurs.

En plus la question a été posée si la commune ne peut pas profiter des subventions cantonales pour l'installation de la borne électrique requise pour les véhicules électriques proposés. On attend la confirmation de la part du Conseil administratif et le Président de la commission FAE lors de nos prochaines séances.

A la suite de ses discussions, la commission a opté pour les véhicules électriques pour le STVEP bien sûr plus chers à l'achat mais avec un empreinte carbone de 50% des véhicules thermiques, et la commission a donné un préavis positif à l'unanimité des membres présents pour ces deux crédits avec un total de CHF 415'000.-.

Monsieur le Président, la commission FAE invite les membres du CM d'accueillir favorablement ces deux demandes de crédit.»

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

D40 - Crédit de CHF 415'000 pour l'achat de deux engins de transport au bénéfice du service Travaux, Voirie, Espace Public et d'un tracteur compact au bénéfice du service des Sports et Manifestations

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 13 septembre 2023, qui décrit dans les détails les achats qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 10 octobre 2023,

vu le rapport de la commission Sports et Manifestations du 12 octobre 2023,
vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 octobre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'acquérir deux engins de transport répondant aux besoins du service des Travaux, Voirie et Espace Public et d'un tracteur compact répondant aux besoins du service Sports et Manifestations.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 415'000 destiné à ces achats.
3. De comptabiliser les dépenses relatives à ces acquisitions dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 415'000 au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 415'000, afin de permettre l'exécution de ces acquisitions.

- b. D45 – Crédit de CHF 527'900 destiné au versement de la contribution 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Rapports de la commission finances, administration et économie

M. Ricci prend la parole :

« Le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Pour financer ces prestations, le Fonds est alimenté par une contribution annuelle des communes (26 millions) et du canton (2.5 millions). La contribution annuelle est déterminée selon une clé de répartition basée sur la valeur de centime additionnel des communes.

Pour l'année 2024, la contribution pour la Ville de Versoix est arrêtée à CHF 527'900.-. Un amortissement annuel de CHF 17'597.- sera inscrit au compte de résultat, dès 2024.

Lors de sa séance du 16 novembre 2024, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que ce crédit de CHF 527'000.- est accepté. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

D45- Crédit de CHF 527'900 destiné au versement de la contribution 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

vu le préavis de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 16 novembre 2023,

le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 527'900.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année 2024.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du crédit mentionné au point 1.
- c. D47 – Crédit de CHF 2'585'000.- destiné à l'acquisition des parcelles n°6890 et 6891, chemin Louis-Dégallier 3 et 3A

Cette délibération D47 annule la délibération D34 que les membres du Conseil municipal avaient voté le 11 septembre 2023.

M. Lambert indique qu'il n'y a pas de grands changements et que la somme à payer reste la même. Il rappelle l'importance de mentionner le prix de vente total de CHF 3'010'000.- et de mentionner clairement l'octroi du droit d'habitation sur l'une des parcelles pour un montant de CHF 532'000.-.

A noter que le droit d'habitation fera l'objet d'une inscription au registre foncier.

La somme nécessaire à l'acquisition des parcelles est de CHF 2'585'000.-.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

D47 - Crédit de CHF 2'585'000.- destiné à l'acquisition des parcelles n°6890 et 6891, chemin Louis-Dégallier 3 et 3A

Vu les parcelles 6890 et 6891 sises au chemin Dégallier 3 et 3A à Versoix et l'intention de leur propriétaire de vendre ces dernières,

vu la proximité des parcelles en question avec l'école Lachenal et les besoins de développement prévus à terme pour des activités scolaires et parascolaires liées à cet établissement,

vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 31 mai 2023, qui décrit dans les détails l'achat qui sera effectué au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 22 août 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 5 septembre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'annuler la délibération D34 votée par le Conseil Municipal le 11 septembre 2023.
2. D'autoriser le conseil administratif à acquérir les parcelles no 6890 et 6891 de la commune de Versoix, sises au chemin Dégallier 3 et 3A, de 867 m2 et 937 m2 pour un total de 1804 m2, propriétés de Monsieur André Meylan, pour le prix de vente total de CHF 3'010'000.-.

Le prix de vente est payable à hauteur de CHF 532'000.- par l'octroi d'un droit d'habitation en faveur de Monsieur André Meylan et le solde de CHF 2'478'000.- par un versement bancaire. Dans le prix de vente est également compris une cédule sur papier au porteur de CHF 880'000.- en premier rang, grevant la parcelle 6890 de Versoix, cette cédule étant remise libre d'engagement à la Ville de Versoix.

3. D'autoriser le conseil administratif à constituer un droit d'habitation sur la parcelle 6891 de Versoix au profit de Monsieur André Meylan, étant précisé que le bénéficiaire du droit s'engage à consentir à la radiation de cette servitude au cas où il ne pourrait plus occuper lesdits locaux. S'il réside dans une maison de retraite six mois d'affilée, il sera considéré comme ayant renoncé à son droit et le propriétaire pourra alors exiger sa radiation.
4. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 2'585'000 en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
 - a. un montant de CHF 2'478'000.- pour l'acquisition des parcelles,
 - b. un montant estimé à CHF 107'000.- pour les frais d'acte et autres droits.
5. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Versoix, dans le patrimoine financier.
6. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.
7. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'585'000, afin de permettre l'acquisition de ces parcelles.

- d. D 46 – Budget 2024 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance.

Rapports de la commission finances, administration et économie

M. Ricci prend la parole :

« La commission a auditionné Mme L. Monnot-Crespi, Présidente de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour la présentation du budget 2024. On estime à CHF 7'451'900.- les charges d'exploitation et à CHF 2'694'000.- les revenus d'exploitation, ce qui nous donne une demande de subvention d'un montant de CHF 4'760'500.-. L'augmentation de la demande de subvention entre 2023 et 2024 s'élève à CHF 94'300.-, soit 2%. La commission a pu obtenir toutes les explications concernant le fonctionnement et les coûts de la Fondation. Cette augmentation est principalement due à l'alignement des salaires sur ceux de la Ville de Genève, conformément à la convention collective. C'est à l'unanimité des 9 membres présents que ce budget a été accepté le 19 octobre 2023. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

D46 - Budget 2024 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le projet de budget 2024 joint à la présente délibération, présenté par le Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2024,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 6 novembre 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 16 novembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver le projet de budget 2024 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, prévoyant une subvention communale de CHF 4'870'095.
2. De porter au budget 2024 de la Ville de Versoix, sous forme de subvention pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de CHF 4'870'095 dont CHF 4'760'500 pour la couverture des charges de fonctionnement et CHF 109'595 pour payer l'intérêt et l'amortissement des prêts consentis.

e. D44 – Budget 2024 de la Ville de Versoix

Rapports de la commission finances, administration et économie

M. Ricci prend la parole :

« C'est le 5 octobre que la commission Finance, Administration et Economie. (FAE) a eu la présentation du projet de budget proposé par le Conseil Administratif. Les commissaires ont eu tout loisir de poser des questions et obtenir des réponses lors des 2 séances de travail qui ont suivi concernant ce budget.

Le budget 2024 a été présenté dans le détail lors de la précédente séance du Conseil municipal du 9 octobre, donc je citerai juste quelques chiffres clé :

Le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 48'088'616.- aux charges, soit net CHF 47'788'616.- et aux revenus un montant de CHF 47'380'656.-, soit net CHF 47'080'656.-, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 707'960.-.

L'autofinancement s'élève à CHF 4'386'939.-, le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 45,5 centimes.

Le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 11'892'400.- aux dépenses et de CHF 2'000'000.- au recettes donnant un montant présumé net de CHF 9'892'400.-.

La Conseil Administratif proposait une indexation de 3,3% et la ligne augmentation à CHF 220'000.-, ce qui correspond à environ 2% d'augmentation.

Lors de sa séance de commission du 16 novembre 2023 des réponses ont été données que ce soit sur des lignes concernant la communication, l'internet, honoraire et prestation de service.

Des amendements ont été demandés par certains commissaires et votés en commission FAE.

1. Amendement concernant la ligne « augmentation » maintien de cette ligne à 140.000.- (- 80'000.-) comme demandé dans le budget 2024. Accepté par 8 oui et 1 abstention.

2. Amendement concernant l'indexation : réduction de l'indexation des salaires de 3.3% à 2.5%. Accepté par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

3. Amendement demandant la réduction à 0 de la ligne 0220.00.31320.10 (CHF 60'000.-) concernant les experts et les conseillers externes. L'amendement est adopté par 6 oui pour et 3 voix contre.

4. Amendement Fixation du taux de centime additionnel à 43 centimes. L'amendement est refusé par 3 voix pour et 6 voix contre.

5. Amendement demandant la réduction de CHF 19'800.- la ligne 6220.00.36340.10 concernant la convention de la voie bleue. L'amendement est adopté par 5 voix pour et 3 voix contre et 1 abstention. Je fais remarquer que cette ligne a été votée à l'unanimité lors du vote à la commission de l'urbanisme.

Le budget amendé est mis au vote. Le budget est accepté par 3 oui et 6 abstentions lors de la séance du 16 novembre 2023. »

Discussion

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Merci au président du Conseil Municipal de me donner la parole pour présenter brièvement ce nouveau projet de budget 2024. Merci au

président de la commission FAE pour le résumé des débats qui ont eu lieu en commission, mais j'ajouterais que la commission a eu également quelques présentations plus spécifiques en lien avec les sujets qu'elle traite (ressources humaines).

Le Conseil administratif a examiné attentivement les amendements formulés par la commission des finances. Il a décidé de retravailler certains éléments et vous propose donc une nouvelle version du projet de budget 2024. Je remercie au passage chaleureusement Monsieur Virgile André, chef de service ainsi que Mme Marche, responsable RH pour leur diligence dans la préparation des nouveaux documents qui vous ont été transmis.

Les documents ont été mis à disposition des membres du Conseil municipal, à savoir « Projet de budget, version modifiée par la commission FAE (V2) » et « Projet de budget modifiée par le Conseil administratif (V3) » .

En résumé : le Conseil administratif propose une indexation à 2,8%, faisant passer le montant des charges du personnel de CHF 16'838'405.- à CHF 16'575'505.-. Ce 2,8% permet d'une part de rattraper le retard pris dans ce domaine, et prévoir une petite marge qui permettra d'englober l'indexation 2024.

La ligne augmentation des salaires (02.30) voit une augmentation de 180'000 au lieu des CHF 220'000.- initialement proposés, ce qui permet d'augmenter un peu l'attractivité de Versoix en matière de salaires de personnel de l'administration.

Concernant les honoraires experts et conseillers externes, qui, je vous le rappelle, vise un suivi des recommandations de l'analyse organisationnelle, (ligne englobée dans la ligne 01.31 Biens services et autres charges d'exploitations) le CA a décidé de proposer un montant de CHF 40'000.-, qui lui permettra de pouvoir mener un certain nombre d'actions en lien avec ces recommandations, notamment de mandater l'un ou l'autre expert afin de nous accompagner dans cette mise en œuvre.

Enfin le CA n'est pas entré en matière sur l'amendement de la ligne 62.36, Charges de transfert, concernant la voie bleue. La convention a été signée en juin 2022 et il est plus sage de prévoir cette somme de CHF 19'800.- au cas où ce projet intercommunal viendrait à démarrer en 2024, ce qui est d'ailleurs fort peu probable. Il faut préciser à cet égard que l'argent ne sera versé qu'au moment où cette navette sera mise en fonction.

Au nom du CA, je vous remercie de faire bon accueil à ce nouveau projet de budget qui se veut réaliste, qui voit un renforcement des ressources de l'administration pour assurer des prestations toujours plus professionnelles. Ce projet de budget prévoit un déficit estimé à CHF 425'060.- La liste des investissements est conséquente, le plan climat communal adopté lors de la dernière séance nous met face à de nombreux défis. A relever également que la dette n'augmente pas et que le centime additionnel reste à 45,5 ; le CA juge en effet qu'il n'a pas encore assez de recul sur l'évolution des recettes fiscales qui permettraient une baisse du centime. »

M. Conus prend la parole :

« Les Vertes et les Verts de Versoix tiennent à remercier M. Virgile André, Chef de service des finances et son équipe, ainsi que Mme Jolanka Tchamkerten, la Conseillère Administrative déléguée aux Finances.

Ensemble ils ont effectué un travail remarquable.

Nous voulons aussi saluer les discussions très productives entre les membres du conseil municipal autant en commissions que lors des rencontres interpartis hors des commissions.

En effet, suites aux nombreuses questions et réflexions des commissaires relatives à la présentation du budget 2024, le service des finances et notre Conseillère administrative déléguée ont présentés trois budgets successifs nous permettant ce soir d'effectuer notre travail sereinement avec tous les éléments nécessaires en mains. »

Mme Schneckenburger prend la parole :

« Je remercie le CA pour cette nouvelle version, mais je me demande bien à quoi sert la commission des finances si les décisions qui y sont prises sont contournées.

Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues de la-dite commission, mais notre travail est négligé, et même bafoué.

Nous avons passé 3h de notre temps à discuter autour d'amendements qui ont été votés et qui sont aujourd'hui balayés.

Le CA dépose une version 3 du budget, sur l'Extranet, 2 petits jours ouvrables avant le Conseil Municipal, (Ce document est arrivé vendredi à 15h dans nos boîtes mails, j'en ai moi-même appris l'existence cet après-midi).

J'estime que cette façon de faire est inadmissible.

Elle ne reflète aucunement l'application des mesures prévues par le fameux diagnostic organisationnel !

Celles qui voudraient que les relations et la communication entre CA et CM s'améliorent, et que les rôles soit clarifiés !

Je refuserai donc de discuter de cette nouvelle version du budget et en resterai à la version amendée en commission des finances. »

M. Leiser prend la parole :

« Je remercie le personnel communal en charge du budget pour le travail effectué dans le cadre d'un processus long et fastidieux. J'ai l'impression cette année que les demandes faites n'ont pas fait l'objet d'arbitrage très conséquent. Les comptes 2022 comparés au budget 2024 proposent une augmentation des frais de personnel de près de 3 millions. Je ne pense pas que l'on ait pris du retard dans les indexations.

Ce budget prévoit maheureusement un déficit même s'il a été réduit grâce à un travail en commission. Je soutiens les propos de Mme Schneckenburger concernant le processus et considère qu'il nous appartient de dire qu'on est pas forcément d'accord.

Le budget selon moi, manque de courage notamment en ce qui concerne la promotion économique : ligne CHF 18'000.- inchangée depuis plusieurs années.

Suite à la dissolution de la FIVEAC, on nous avait promis l'engagement d'un conseiller consultatif. Force est de constater que ceci n'est ni prévu ni sous forme d'augmentation de la ligne budgétaire. Je réfléchis à un amendement permettant de doubler la ligne et de la porter à CHF 36000.- pour doter notre commune d'un budget qui permette la promotion économique.

Je considère qu'il n'est jamais trop tôt pour faire un geste en faveur des gens qui paient leurs impôts. »

M. Tamone salue le travail effectué et soutient les démarches accomplies par le Conseil administratif.

M. Marquis considère en lisant la nouvelle version du budget que le Conseil administratif doit clarifier sa méthode ou faire voter les propositions d'amendements par le Conseil municipal.

21h00 : Le Président suspend la séance et propose une discussion au sein des partis.

21h10 : Reprise de la séance.

Le Président propose de partir de la version 2 du projet de budget (commission FAE) et de l'opposer à la version 3 du Conseil administratif et de voter chaque amendement.

Amendement 1

Ligne 01.31 Biens, services et autres charges d'exploitations - Honoraires experts et conseillers externes (mesures analyse organisationnelle)

Discussion

M. Tamone indique que les Verts et les Vertes de Versoix se sont déjà positionnés. Ils soutiennent cet amendement car les éléments mis en avant ne correspondent pas aux éléments identifiés.

Mme de Terwangne prend la parole :

« Accepter la mise en place des recommandations émises dans le rapport de l'analyse organisationnelle confirme la volonté du PDC de sortir de cette crise institutionnelle. Le PDC refuse cet amendement. »

M. Varonier indique que le PLR soutient cet amendement car à son avis, les choses sont un peu prématurées et manquent de stratégie.

M. Lambert précise que le rapport d'analyse organitionnnel était une demande de l'autorité de contrôle, le Conseil d'Etat et le SAFCO. Elle a rappelé qu'il appartenait au Conseil administratif de mettre en œuvre les mesures, si possible avec le Conseil municipal.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

L'amendement 1 proposé par la commission FAE est accepté par 18 oui, 7 non et aucune abstention (25 votants).

Amendement 2

02.30 Charges de personnel - Augmentation des salaires

Discussion

M. Marro indique que le PS soutiendra l'augmentation des salaires pour le personnel.

M. Foster indique que les Verts et les Vertes vont voter contre cet amendement pour accepter l'amendement du Conseil administratif.

M. Marquis indique que le PLR s'en tient à la position de la commission FAE car rien n'a changé depuis. Le PLR propose la même augmentation de l'année dernière. Il rappelle le lancement de l'étude d'une nouvelle grille salariale.

M. Marro précise que le PS soutient la proposition du Conseil administratif.

M. Foster prend la parole :

« Les Verts partagent les soucis du Conseil administratif. Nous attendons tous la révision de la grille salariale. Nous espérons et comptons sur le CA pour que le dossier sur la révision de la grille salariale avance vite pour être prêt pour le budget 2025, en tenant compte des discussions de ce soir. »

M. Ricci indique que le Centre va soutenir la version 3 du Conseil administratif sauf pour l'indexation votée en commission des finances à 2,5 %.

Mme Tchamkerten indique que le souhait du Conseil administratif était de donner un peu plus cette année pour rester attractif. Les salaires de la Ville de Versoix sont relativement bas par rapport à d'autres communes. Elle s'engage à ce que cette augmentation ne pèse pas le travail en lien avec la révision de la grille salariale qui doit être lancée de manière urgente.

M. Zeder indique que le Centre va refuser cet amendement des 140'000.- et acceptera la proposition du CA avec un mot au personnel qui participe au gain de productivité depuis plusieurs années.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

L'amendement 2 proposé par la commission FAE est refusé par 16 non, 9 oui et aucune abstention (25 votants).

L'amendement 3 proposé par le Conseil administratif est accepté par 16 oui, 9 non et aucune abstention (25 votants).

Amendement 4

62.36 Charges de transfert - Transports publics (Voie bleue)

Mme Schneckenburger indique qu'aucune discussion n'avait eu lieu en commission, ni aucun vote de crédit. Par principe nous refuserons le montant porté au budget.

M. Diaz prend la parole :

« Repenser la durabilité

Peut-être avez-vous lu cette phrase sur les panneaux posés devant le chantier du groupe Lombard Odier à Bellevue. En juin 2022, la banque, la CGN et 12 Communes des 2 rives signaient une convention portant sur le

financement privé et public d'un bac nommé la voie bleue. 3 semaines auparavant, une information était donnée à la commission aménagement et transports sans présentation ni vote de la commission.

Porté pour la première fois au budget 2024, le financement de ce projet a été examiné par les commissions aménagement et transports et finance administration économie, après en avoir prestement demandé la convention. 12 communes dont la notre, à l'exclusion de Corsier, pourtant directement concernée avec Bellevue que le tracé relierait, se sont entendus sur une garantie de déficit de 3 mio sur 3 ans, sans qu'aucune étude de rentabilité n'ai été menée.

En commission aménagement et territoire, l'inter-communalité a été avancé comme argument à l'acceptation du projet. Il convient de relever que Corsier n'a pas signé cette Convention et qu'un recours a été déposé. Or, l'un des enjeux de l'inter-communalité, élément essentiel de coopération territoriale, est la maîtrise des dépenses publiques des collectivités. Etonnamment, les éléments économiques et financiers ont été oubliés.

Sur sa profitabilité, une étude de mobilité disponible sur le site de Corsier relève que les Versoisiens pourraient traverser 82 jours par an, soit 1 jour sur 5, à des horaires bien spécifiques. Egalement la traversée coûterait à 14.- et serait financée par moitié par la commune sans être liée au plan tarifaire Unireso. Aucune étude d'impact des externalités négatives, du trafic, de la desserte et des parkings. L'Etat s'est d'ailleurs bien gardé de prendre part au projet.

Le groupe des Verts déplore le manque d'information, de concertation et de réflexion politique autour de ce projet privé et public prometteur mais immature. Les Verts soutiennent des moyens de transports individuels et collectifs, accessibles et efficients et tout nouveau projet de mobilité idéalement implanté, propre et durable. »

M. Lambert indique qu'une information a été clairement donnée à la commission AT. Les travaux ont été menés par les Magistrats des communes et partenaires privés. Il signale que l'étude complémentaire du projet a pris du retard. Il est ainsi fort possible que la ligne ne soit pas dépensée en 2024.

M. Marro indique que le PS est d'accord pour aller de l'avant.

M. Varonier salue la partie intercommunalité. Investir ne serait ce que CHF 20'000.- sur un projet qui n'est pas abouti n'est pas pertinent car il ne représente pas les besoins de nos communiens.

M. Kapp rejoint les commentaires de Mme Schneckeburger et de M. Varonier. La forme du document est inacceptable à ses yeux.

M. Foster regrette beaucoup que nous attendons toujours la présentation détaillée promise en 2022.

M. Lambert indique que la traversée ne sera pas réservée aux travailleurs de l'entreprise de Bellevue. Le lancement du projet est principalement avec une cadence aux heures de pointe du matin et du soir.

M. Tamone trouve étonnant que le parti des Verts et des Vertes ne soutiennent pas ce projet. Toutefois, il donnera sa voix à l'association pour la voie bleue.

M. Leiser propose de ne pas se positionner et d'attendre un projet abouti.

M. Marquis abonde dans ce sens et indique que le débat de fond doit avoir lieu au sein de la commission.

La discussion n'est plus demandée et le Président procède au vote.

L'amendement 4 proposé par la commission FAE est accepté par 11 oui, 10 non et 4 abstentions (25 votants).

Amendement 5

xx.30 Charges de personnel - Indexation des traitements et de l'échelle des traitements

Discussion

Mme de Terwangne indique que le PDC remercie tout le personnel communal pour toute sa disponibilité sa compétence et son travail pour le bien commun de notre ville. Une rémunération équitable nourrit le sentiment de reconnaissance et contribue à l'engagement de chacun. C'est pourquoi le PDC propose une indexation à 2,5 %.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

L'amendement 5 proposé par la commission FAE est accepté par 13 oui, 12 non et aucune abstention (25 votants).

Amendement 6

Modification de la ligne 8500 00 31 300 10 - promotion économique

M. Leiser propose de faire passer la ligne de 18'000.- à 36'000.- ce qui permettrait d'avoir un budget de quelques milliers de francs par mois pour des opérations ponctuelles destinées à soutenir l'économie locale par la promotion économique de la commune en étant notamment plus actif sur le terrain.

Discussion

M. Varonier indique que le PLR va soutenir cet amendement qui est en ligne avec la proposition d'une baisse du centime additionnel pour soutenir les PME et les communiens qui paient des impôts.

Considérant à regret l'économie toute récente votée par le CM suite à la baisse de la ligne relative à la voie bleue, et soulignant que les Verts ne sont pas en faveur de la baisse de la valeur du centime additionnel, M. Tamone propose de soutenir la proposition de M. Leiser en lien avec la promotion économique.

M. Lambert signale qu'il n'y a pas de besoin avéré du service de la promotion économique mais plutôt d'un besoin au niveau de l'intercommunalité dans le cadre du projet de la voie bleue. Le CA a rencontré l'ADER qui a indiqué être dans une période de redéploiement de l'association au niveau intercommunal et ne pas procéder à une demande financière.

M. Tonoli indique le Centre va faire preuve de réactivité face aux amendements proposés à la dernière minute et va soutenir cette proposition.

M. Tamone rappelle que M. Leiser ne pouvait pas faire cet amendement lors de la FAE...

La parole n'est plus demandée et le Président procède aux vote.

L'amendement 6 proposé par M. Leiser de doubler le montant lié à la ligne dédiée à la promotion économique (de 18'000.- à 36'000.-) est accepté par 23 oui, aucun non et 2 abstentions (25 votants).

M. Leiser tient à remercier l'assemblée pour son soutien à cette proposition la promotion économique. Il tient également à rassurer M. Lambert : il y aura des projets en lien avec la promotion économique.

M. Foster tient à rassurer M. Leiser en lui indiquant qu'au sein de la commission FAE l'aspect «économie» n'est jamais oublié.

Amendement 7

Proposition de baisse du centime additionnel de 45.5 à 43

M. Marquis prend la parole :

« Le Conseil administratif a qualifié son projet de budget cette année de réaliste. Réaliste, est-ce le bon adjectif ? Quand la situation est exceptionnelle en terme de recettes, l'économie fonctionne à plein régime, un budget réaliste est un budget qui présente un équilibre. Or le CA présente un budget déficitaire. Vu les recettes exceptionnelles attendues pour l'année prochaine, il faudrait qu'un budget à l'équilibre redevienne une habitude. Baisser les imôts ne profite pas qu'aux riches, il cite par exemple la TPC ou la RFFA.

Le souhait du PLR est de privilégier les investissements. Si le maintien des charges est contrôlée, il n'y a pas besoin de baisser les impôts. Le PLR propose un centime à 43. »

M. Diaz prend la parole :

« Des investissements durables ». Partie importante du budget communal et objets de nos délibérations au sein de nos commissions, les investissements publics visent à améliorer la qualité de vie des habitants de notre commune. Au delà des dépenses courantes du fonctionnement dont nous venons abondamment de discuter, les investissements publics permettront à moyen et long terme de construire notre résilience face aux défis climatiques.

Soucieux de défendre les prestations des services publics et un plus grand accès aux espaces publics, le groupe des Verts salue un ambitieux plan d'investissements publics. Un plan revigorant pour l'accès et la mise en valeur des espaces publics et la rénovation et l'efficacité énergétique des bâtiments communaux qu'auront à porter les conseillers municipaux et les services communaux accompagnés par les directives du plan climat dès l'année 2024 prochaine.

Parmi les projets prioritaires et demandes de crédit à débattre d'ici 2026 : en 2023 : la rénovation de la buvette, en 2024 : l'aménagement public du parc du Molard, la cheminement et la végétalisation du Canal, l'extension de la plage Choiseul et parc Fleur d'eau, en 2025 : la rénovation de l'école Courvoisier, le Rado, le parascolaire Lachenal, l'école de Monfleury, l'étude sur la transition énergétique et le plan directeur des énergies, la géothermie à Ecogia, en 2026 le Centre sportif et la rénovation de son enveloppe thermique. Nous nous en réjouissons. »

Mme de Terwangne prend la parole :

« La baisse du centime additionnel demandée par le PLR afin d'augmenter le pouvoir d'achat des versoisiens est en soi une idée intéressante. Toutefois, le PDC demande de connaître avant tout l'impact financier pour la commune.

Les citoyens souhaitent une saine gestion de leurs impôts : des prestations publiques de qualité qui profitent à l'ensemble des citoyens de manière équitable comme la rénovation/agrandissement de l'école Montfleury, Lachenal, la rénovation énergétique de nos bâtiments les plus énergivores ainsi que la mise en place de notre Plan Climat. »

M. Tamone rappelle l'importance de mettre en avant l'investissement envers la population et envers le bien vivre des citoyennes et citoyens versoisiens que ce soit sur des dimensions sociales, sportives ou culturelles. Il a l'intime conviction qu'il s'agit d'un investissement dans la qualité de vie à Versoix. Il salue ce budget et adresse ses remerciements au Conseil administratif pour son travail pour le bien de notre commune.

Mme Tchamkerten signale qu'une baisse de 2,5 centimes engendrerait 1,5 millions de revenus en moins, ce qui est loin d'être négligeable. Le PLR dit que la baisse du centime va profiter à la classe moyenne. Encore faudrait-il définir la classe moyenne.

Les chiffres montrent que la baisse du centime favoriserait les classes plus aisées. Le Conseil administratif a considéré qu'il était trop tôt pour une baisse du centime. Mme Tchamkerten rappelle enfin qu'une demande de baisse du centime doit passer par le Conseil d'Etat qui doit valider le nouveau centime par un arrêté mais peut aussi le refuser.

M. Leiser indique que Versoix figure parmi le top 10 des communes les plus chères au niveau de l'impôt communal à Genève. Un impôt dynamique permet d'attirer les entreprises. Il est venu le moment de donner un signal qui montre que la commune pense à ses contribuables.

Mme Tchamkerten signale que la Ville de Versoix ne figure pas dans le top 10 mais est en 15^e position.

M. Marro prend la parole :

« Le Parti socialiste est favorable à une baisse d'impôts. Qui peut être d'ailleurs contre une baisse d'impôts ? Je vous rappelle que le parti socialiste est en faveur de protéger le pouvoir d'achat. Le PLR ou plutôt M. Marquis prétend que de réduire le centime additionnel de 2 % correspondrait à une baisse d'impôts de CHF 400.- à CHF 600.- pour une famille moyenne.

Mais quel est le salaire annuel moyen ? A Genève, les salaires moyens dans le canton de Genève sont au-dessus de la moyenne suisse avec une médiane d'environ CHF 77'065.- soit plus de CHF 6'400.- par mois. J'ai déjà eu à plusieurs reprises une baisse du centime additionnel, sauf erreur à 3 reprises. Toutefois, je n'ai pas véritablement remarqué sur ma feuille d'impôt qu'il y avait une baisse d'impôts. Et pourtant à cette époque, mon salaire annuel était supérieur à CHF 100'000.-. J'ai même vécu à Genthod où le centime additionnel est bien plus bas qu'à Versoix.

Mais alors à qui profite la baisse du centime additionnel proposée par le PLR et par M. Leiser ? En fait, cette baisse du centime additionnel est fort intéressante si votre revenu s'élève à plus de CHF 200 000.-. Plus le revenu du contribuable est élevé, plus il est intéressant ! Si je comprends bien le PLR, une famille moyenne doit avoir un revenu proche de CHF 200'000.-, ce qu'un tel revenu est pour moi déjà élevé. La catégorie de la classe moyenne que nous défendons ne gagne pas ce montant et est toujours perdante ! Nous estimons que le montant de la baisse d'impôts pour le contribuable de la classe moyenne sera une peccadille, si la baisse du centime additionnel est acceptée. Je vous rappelle que l'année dernière le PLR voulait limiter l'indexation des salaires des hauts cadre de l'administration de la ville de Versoix ? Pourquoi ils gagnent trop ?

Enfin, un tel abaissement du centime additionnel représentera plus de 1'5 millions de francs en moins en rentrée fiscale pour la commune, d'où le risque de report de certains investissements.

Dès lors, le Parti socialiste s'oppose à l'abaissement du centime additionnel. »

Mme Schneckeburger trouve amusant d'entendre que lorsque l'on parle de baisse d'impôts ce sont les plus gros revenus qui vont en bénéficier et que lorsque l'on parle d'augmentation de salaire, on oublie que c'est aussi les plus gros salaires qui en bénéficient.

M. Marquis constate la difficulté à définir la classe moyenne d'un point de vue économique. Selon lui la notion de classe moyenne peut être définie de manière politique : il s'agit des familles dont les revenus sont un peu trop haut pour toucher les prestations sociales mais un peu trop bas pour se moquer de l'augmentation des primes maladie ou de l'inflation.

M. Tamone propose que l'on puisse traiter de cet objet par le biais d'un groupe de travail ou au sein d'une commission. Il cite l'exemple de la grille du prix de pension de l'accueil pour la petite enfance qui pourrait avoir un impact direct sur le modèle de la famille décrit par M. Marquis.

M. Marquis réitère l'amendement du PLR de passer de 45,5 à 43 centimes

M. Leiser précise qu'il s'agit d'un amendement commun au PLR et à lui-même, Conseiller municipal indépendant.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

L'amendement 7 lié à la baisse de la valeur du centime aditionnel de 45,5 à 43 est refusée par 16 non, 9 oui et aucune abstention (25 votants).

Vote du budget

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

D44 - Budget 2024 de la ville de Versoix

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 47'671'056** aux charges (dont à déduire les imputations internes de **CHF 300'000**, soit net **CHF 47'371'056**) et de **CHF 47'380'656** aux revenus (dont à déduire les imputations internes de **CHF 300'000**, soit net **CHF 47'080'656**), l'excédent de charges présumé s'élevant à **CHF 290'400**,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF -290'400** et résultat extraordinaire de **CHF 0**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 4'804'499**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à **45.5 centimes**,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à **100 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 11'892'400** aux dépenses et de **CHF 2'000'000** aux recettes, les investissements nets présumés s'élève à **CHF 9'892'400**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 4'804'499**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 5'087'901**,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 13 novembre 2023,

vu le rapport de la commission Développement durable du 7 novembre 2023,

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 2 novembre 2023,

vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 2 novembre 2023,

vu le rapport de la commission Aménagements et transports du 31 octobre 2023,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 16 novembre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. w de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

conformément à l'art. 12, du statut du personnel de la Ville de Versoix, du 27 juin 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 9 non et 1 abstention,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de **CHF 47'671'056** aux charges (dont à déduire les imputations internes de **CHF 300'000**, soit net **CHF 47'371'056**) et de **CHF 47'380'656** aux revenus (dont à déduire les imputations internes de **CHF 300'000**, soit net **CHF 47'080'656**), l'excédent de charges présumé s'élevant à **CHF 290'400**.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF -290'400** et résultat extraordinaire de **Fr 0**.

2. D'approuver une indexation de **2.5%** des traitements de l'ensemble des fonctionnaires et des échelles de traitement.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à **45.5 centimes**.
4. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à **100 centimes**.
5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de **CHF 5'087'901** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Marquis souhait au nom du groupe PLR remercier chaleureusement la Conseillère administrative en charge des finances Mme Tchamkerten et le chef de service M. André et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du projet de budget .

Applaudissements.

6. MOTIONS

a. M16 « Pour une résidence intergénérationnelle à Versoix ! »

M. Marquis prend la parole et présente la motion inter-partis « Pour une résidence intergénérationnelle à Versoix ! ». L'idée est d'offrir un type de logements ou de locaux spéciaux pour les seniors qui n'existent pas à Versoix. Le but est de répondre à ce besoin en le combinant à d'autres en lien avec la petite enfance ou logements pour étudiants.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à constituer à brève échéance un groupe de travail rassemblant autour de lui à tout le moins des représentants de la fondation de Bon-Séjour, de la fondation Samuel-May, de la fondation pour la petite enfance et deux représentants du Conseil municipal, en vue d'étudier la création d'une résidence intergénérationnelle de proximité comprenant un habitat avec encadrement pour seniors type IEPA ainsi que la possibilité d'y intégrer d'autres formes de logements ou d'accueil (petite enfance, personnes en situation de handicap, etc.).

Discussion

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Je relève l'intention de ce projet fort louable, qui rejoint une idée initiée par le Conseil administratif qui proposait la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir à un bâtiment de type IEPA. Cette motion permettra d'élargir le champ d'investigation, voire même d'accélérer le processus, puisque nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles de la part de la Fondation Samuel May qui devait nous revenir avec des propositions de dates de rencontre.

Mme Schneckenburger prend la parole :

« Les personnes âgées de Versoix parlent régulièrement de ne pas pouvoir quitter leur logement pour vivre, mieux accompagné, en appartement protégé.

Effectivement, à l'heure où nos anciens deviennent toujours plus âgés et relativement en bonne forme, tous ne sont pour autant pas prêts à vivre en EMS.

Mais nous savons que l'isolement dégrade les conditions de vie des personnes âgées.

Le passage par un logement de type appartement protégé peut assurer une meilleure qualité de vie.

Il est important de veiller à ce que nos seniors puissent être accompagnés au mieux dans une partie délicate de leur vie, une transition d'un chez-soi devenu insécure à un lieu plus sécurisé tout en n'étant pas isolés.

Versoix a engagé une personne au service social, dédiée entre autres à identifier les seniors versoisiens qui auraient besoin de ces prestations.

Un groupe de travail aidera à penser et trouver des solutions pour les aînés de notre commune. »

M. Varonier indique que les personnes âgées qui ont une mobilité réduite n'ont pas de possibilité autre que d'aller en EMS qui sont déjà bien surchargés. En pensant notamment aussi aux mères célibataires qui ont besoin d'aide, M. Varonier tient à saluer cette motion.

M. Tamone indique que les Verts et les Vertes de Versoix soutiennent cette motion. Il propose qu'une réflexion et discussion ait lieu en commission de la cohésion sociale, en lien notamment avec les discussions déjà en cours concernant cette thématique.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

Le renvoi de la motion M16 en commission de la cohésion sociale est accepté à l'unanimité (25 votants).

M16 - Pour une résidence intergénérationnelle à Versoix !

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- qu'une partie des seniors est confrontée à des situations complexes, pour des motifs médicaux, économiques et/ou sociaux (perte d'autonomie, isolement, difficultés dans la gestion des affaires administratives ou face à la numérisation, etc.) ;
- que dans un contexte cantonal dans lequel le maintien à domicile est la priorité, il est primordial de pouvoir compter sur des proches aidants ou des bénévoles tout en prévenant leur épuisement ;
- qu'une multitude d'acteurs institutionnels sont amenés à délivrer des prestations aux seniors et à leurs proches dans leur domaine de compétence (IMAD, HG, SPAD, Pro Senectute, Croix Rouge genevoise, service communal de la cohésion sociale, accueil temporaire de répit UATR et foyers de jour, IEPA, EMS, etc.) ;
- que par ailleurs, d'autres besoins en prestations de proximité sur le plan de la cohésion sociale attendent de trouver réponse (p. ex. nouvelle structure d'accueil de la petite enfance, logements étudiants et/ou hébergement ou accompagnement de personnes en situation de handicap) ;
- qu'en 2024, la Suisse fêtera les 10 ans de la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ainsi que les 20 ans de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité des personnes en situation de handicap ;
- que s'agissant des seniors, afin de coordonner les différents acteurs susmentionnés et d'apporter le soutien nécessaire aux seniors et à leurs proches, une politique de proximité se traduisant par une approche proactive, un suivi régulier et à domicile, directement auprès des personnes concernées, est indispensable pour établir un bilan complet de la situation ;
- qu'aux termes de l'art. 4 al. 2 de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, les communes sont exclusivement compétentes

- en matière notamment de lutte contre l'isolement des seniors et d'information sur les prestations existantes ;
- qu'un projet pilote, « Senior Plus », a été mené par la commune de Vernier, et qu'il a fait l'objet d'évaluations externes confiées à l'Université de Genève, ainsi que d'un rapport conclusif de la commune au printemps 2022 ;
 - que la loi L 13090, accompagnée de son règlement d'application, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, avec pour objectif d'assurer un niveau minimal de prestations sur l'ensemble du territoire ;
 - que le Conseil municipal de Versoix a soutenu pour 2023 une augmentation significative du budget communal et notamment l'engagement de personnel supplémentaire en vue d'appliquer le nouveau droit cantonal et de développer une politique proactive de lutte contre l'isolement des seniors ;
 - qu'en outre, les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) permettent un soutien accru tout en offrant la possibilité aux locataires de demeurer autonomes, lorsqu'un déménagement en EMS n'est ni souhaité, ni nécessaire ;
 - qu'aux termes de l'art. 4 al. 6 à 10 de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, le canton est exclusivement compétent dans le domaine des soins et de l'aide à domicile ainsi que pour tout ce qui concerne la planification et la surveillance de l'hébergement en institution, y compris en IEPA ;
 - que Versoix ne compte sur son territoire aucun appartement en IEPA ;
 - que Versoix compte en revanche deux EMS, un foyer de jour et des lits UATR, des prestataires accompagnant des personnes en situation de handicap ainsi qu'une fondation immobilière dont le but est notamment de « mettre en priorité à la disposition de la population de Versoix des logements confortables à des prix correspondants à ses besoins » (art. 2 al. 1) ;
 - qu'en vertu du « cadre de référence technique » cantonal du 15 novembre 2018, des demandes pour des structures plus petites que 50 appartements « font tout leur sens » notamment lorsque des partenariats sont possibles (p. 2) ;
 - que précisément, à Versoix, des synergies avec en particulier l'EMS Bon-Séjour paraissent envisageables et enthousiasmantes ;
 - que par conséquent, une résidence « intergénérationnelle », comme il en existe ailleurs (voir p. ex. l'ouverture récente de l'habitat évolutif de l'Adret à Lancy), pourrait, dans un format adapté à Versoix et à ses besoins, constituer une solution de proximité très intéressante, au cœur de la commune et ouverte sur celle-ci ;
 - qu'une telle résidence pourrait ainsi accueillir des seniors de la commune dans une structure intermédiaire, mais également, au rez, une crèche gérée par la fondation communale, et dans les étages, des appartements protégés pour d'autres publics tels que des personnes en situation de handicap, et/ou des logements étudiants ;

- qu'enfin, des parcelles propriété de la commune pourraient, sous réserve des études à mener, se prêter au développement d'un projet de ce type (p. ex. les parcelles « Buffat », vu la motion M 6 du Conseil municipal, approuvée par 18 oui et 3 abstentions le 20 décembre 2021, demandant la reprise du projet de valorisation, ou la parcelle n° 6195 à Ami-Argand (n° 27), le long des voies CFF),

invite le Conseil administratif

à constituer à brève échéance un groupe de travail rassemblant autour de lui à tout le moins des représentants de la fondation de Bon-Séjour, de la fondation Samuel-May, de la fondation pour la petite enfance et deux représentants du Conseil municipal, en vue d'étudier la création d'une résidence intergénérationnelle de proximité comprenant un habitat avec encadrement pour seniors type IEPA ainsi que la possibilité d'y intégrer d'autres formes de logements ou d'accueil (petite enfance, personnes en situation de handicap, etc.).

7. RESOLUTIONS

Néant.

8. QUESTIONS

a) Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Ricci du 19 juin 2023, concernant TéléVersoix Magazine :

1. Le statut de TéléVersoix, de l'indépendance de ce magazine local.
2. Le tirage annoncé et surtout le mode de diffusion du journal.
3. Le financement du journal qui ne semble pas bénéficier de fonds amenés par la publicité et qui diffuse gratuitement des contenus de son site internet réservés à des abonnés via un accès payant.

M. Lambert indique que le Conseil administratif a dans un premier temps tenté de trouver des informations et a écrit un courrier à TéléVersoix le 25 septembre en transmettant les informations qu'il avait trouvées et en demandant de compléter celles qui étaient manquantes afin de les transmettre au Conseil municipal du 9 octobre. Ce qui n'a pas été possible car le responsable de TéléVersoix a indiqué que cette demande était transférée au syndicat impressum pour un avis juridique et qu'il n'était pas en mesure de répondre dans les délais aux demandes d'éclaircissement du Conseil administratif.

Le Conseil administratif n'a pas eu de réponses de TéléVersoix depuis le 9 octobre 2023 et ne peut pas transmettre de réponses aux questions du Conseil municipal.

b) Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Kapp du 11 septembre 2023 concernant l'acquisition et l'installation de panneaux solaires, et l'éventuelle participation de la Ville de Versoix à l'appel d'offre des SIG.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« La question concernait la pose de panneaux solaires. Il s'agissait de savoir si la commune de Versoix allait rejoindre le projet des communes voisines, et finalement s'il y a une volonté d'accélérer l'installation de panneaux sur la commune.

La réponse peut se scinder en deux volets tout en soulignant que nous souhaitons procéder par étapes : volet réglementaire et aide de la commune envers les propriétaires. Cela me permet de faire un tour d'horizon des différents éléments évoqués à la commission du développement durable :

1. Soirée d'information sur le nouveau Règlement sur l'énergie (REn).
2. Informer les propriétaires privés (de villas) du nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie. Présence de SIG-eco21, OCEN, Ecobuilding. Fait le 16.05.23 à Lachenal.
3. Visite Villa.
4. Visite pour les propriétaires de villa proposant un diagnostic personnalisé pour identifier les actions à mettre en œuvre afin de réduire les consommations d'énergie et l'impact environnemental.
Ce projet démarre en douceur puisqu'il faut une corrélation avec la communication sur la stratégie Zone 5 car celle-ci pourrait influencer le fait que les propriétaires entreprennent des rénovations ou non. Un premier périmètre sous la Zone DS IV du couloir aérien a démarré car les propriétaires n'ont pas la possibilité de densifier.
5. Appel d'offre groupé : Accompagnement des propriétaires privés pour la mise en place de panneaux solaires (et parfois aussi des pompes à chaleur). Les propriétaires visés sont ceux qui ont déjà isolé leur toiture. Il convient donc de faire ce projet après avoir lancé Visite Villa. Un concept spécifique à Versoix sera développé dans les prochains mois.
6. Commune-Rénove : concerne les immeubles construits entre 1946 et 1990 (et dont la surface de référence énergétique dépasse 500 m²). Séance de lancement le 21 mars au Museum où 3 nouvelles communes Meyrin, Vernier et Versoix ont rejoint Carouge, Grand-Saconnex et Lancy. Ce programme concerne les immeubles ou ensemble d'immeubles, qui seront aussi concernés par le même Règlement sur l'énergie et les soutient dans leur projet de rénovation. Ces bâtiments verront donc aussi potentiellement des panneaux solaires sur leurs toits. Même si ce programme prendra une nouvelle forme dès 2024, il aura toujours pour vocation d'accompagner les propriétaires d'immeubles dans leur processus de rénovation.

Pour terminer je peux rassurer Monsieur Kapp et lui dire que la commune soutient la pose de panneaux solaires sur les toits des bâtiments situés sur la commune, et qu'elle fera tout son possible pour aider les propriétaires dans leurs démarches. »

9. PETITIONS

Néant.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric Lambert, Maire

Travaux, Voirie, Espace public

Parvis Chemin Pré-Colomb-route de Suisse : Fin des travaux de génie civil, plantation en cours.

Port-Choiseul : les adjudications sont en cours. Deux séances de préparation du chantier avec les utilisateurs du port ont été organisées afin de prévoir au mieux la mise en oeuvre de ces travaux.

Fermeture tronçon chemin Vandelle place de la Gare : Une baisse importante du trafic a été constatée. Extension du marché sur cette zone. Les retours sur cette initiative test sont positifs.

Transports

Changement d'horaire du Léman Express dès le mois de décembre 2023.

Culture

- Exposition - Une famille d'artistes 1889-2023, du 2 décembre 2023 au 10 mars 2024, vernissage samedi 2 décembre 2023 de 16h à 19h - Galerie du Boléro - Partie officielle à 17h00.
- Exposition - Jours de fêtes, par la Société Genevoise de Photographie, du 1er décembre 2023 au 31 janvier 2024 - Hall du Boléro – entrée libre.
- Les rencontres du Boléro - Véronique Jannot et Daniel Bernard, vendredi 8 décembre 2023 à 18h30 - Galerie du Boléro.
- Thé dansant le 6 décembre 2023 de 14h30 à 18h30 – Les Caves, sur inscription.
- Concert de Noël par les élèves de l'école de musique Croqu'Notes - samedi 9 décembre 2023 à 15h30 - Les Caves.
- Concert du chœur japonais Geneva Outa-no-kai - dimanche 10 décembre 2023 à 17h00 - Les Caves.
- Bébé bouquine ! à la bibliothèque du Boléro le 20 décembre à 17h00.
- La Bibliothèque sera fermée du samedi 23 décembre au lundi 1er janvier inclus. Réouverture le mardi 2 janvier 2024.

Mme Jolanka Tchamkerten, Vice-Maire

Pas de communication.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Cohésion sociale

Mme Enhas signale l'organisation d'une séance d'information publique le 6 décembre 2023 à 19h00 à Lachenal en lien avec l'ouverture prochaine par l'Hospice général d'un lieu d'accueil pour les réfugiés mineurs à Ecogia à Versoix. Organisée à la demande du Conseil administratif, sur le même modèle que les précédentes séances en partenariat avec l'Hospice général. Le CICR a décidé de louer une partie de ses locaux (environ 40 chambres) dès le 1^{er} décembre 2023 pour une durée déterminée d'une année renouvelable. Le CICR va continuer d'utiliser son centre d'Ecogia comme centre de formation pour ses cours. Cette location leur permet de générer une source de revenus et de faire face à des contraintes budgétaires et d'assurer la pérennité d'Ecogia. Des jeunes mineurs issus de la migration âgés entre 15 et 18 ans seront accueillis de manière progressive dès le mois de décembre. Les services de l'HG, des CFF, de la Police et les services communaux se sont déjà réunis à plusieurs reprises pour coordonner les mesures mises en place en terme d'intégration sociale ainsi que du point de vue sécuritaire.

Toutes les informations utiles seront transmises lors de cette séance et répondront aux éventuelles questions adressées par le public.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11.1 Carnet noir

M. Leiser prend la parole :

« Le 29 septembre 2023 un ancien Conseiller municipal de la Ville de Versoix, M. Joseph Buhler nous quittait dans sa 88^e année. M. Joseph Buhler était un Conseiller municipal du parti libéral. Il a siégé entre 1975 et 1979, il était notamment président de la commission des finances de l'époque. C'était une personne discrète et modeste. Il a fait carrière dans le domaine des finances à Versoix (papeterie). Je propose que nous puissions lui rendre hommage. »

Le Président remercie M. Leiser pour son intervention et indique que toute l'assemblée se joint à ses propos.

11.2 Changement de dates des séances de commissions

Lorsqu'une séance de commission des finances est déplacée, M. Leiser souhaiterait que les membres du Conseil municipal en soient informés.

Le Président confirme qu'il est d'usage d'annoncer les modifications. A priori, il n'y a pas eu de changement.

12. DIVERS

12.1 M. Zeder rappelle la nage glaciale du 9 décembre 2023. Les nageurs ont vraiment besoin de soutien. La cause soutenue est Alzheimer Genève.

12.2 Constatant que le restaurant du Lac est fermé depuis x temps pour raison de manque de personnel, M. Riat trouve ceci dommageable. Idem pour le restaurant du Boléro qui est fermé le samedi, jour de marché. M. Riat demande que le service de la gérance modifie en conséquence les termes des contrats dans l'engagement de nouveaux gérants.

M. Ricci confirme que le restaurant du Lac est fermé. Le Boléro n'est toutefois pas géré par la Fondation.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la séance à 23h00.

Parole au public

Néant.

Fin de la séance à 23h00.